

Votre contribution au Denier de l'Église est essentielle !

Le denier de l'Église est la **contribution volontaire des fidèles** à la vie matérielle de l'Église. Il pourvoit à environ **la moitié des dépenses de l'Église**.

Il permet de faire vivre ceux qui ont la charge d'annoncer l'Évangile et de faire vivre l'Église pour donner à notre paroisse **les moyens d'exercer ses missions**.

Nous tous, qui fréquentons la paroisse de manière occasionnelle ou régulière, ou encore qui bénéficions de l'un ou l'autre de ses services : baptême, mariage, catéchisme, éveil à la foi, scoutisme, groupes divers... **Nous sommes tous concernés, chacun en conscience et selon ses possibilités !**

Si vous êtes imposable, vous pourrez déduire de votre impôt sur le revenu 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Un grand merci à tous ceux qui ont déjà répondu à notre appel !

Des enveloppes sont disponibles à l'entrée des églises ou au secrétariat.

Vous pouvez aussi effectuer votre don en ligne :

https://bit.ly/Denier_Vanves

Plus d'information :

Jean-Baptiste Rougé,

Econome Paroissial, econome@paroisse-vanves.fr